

La lettre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance

N° 1 - septembre 2015

SOMMAIRE

- Natura 2000, une démarche de développement durable p. 1
- Avant tout, une démarche concertée p. 2
- Dossier : Natura 2000 et les étangs du canal d'Ille-et-Rance p. 4
- ZOOM « Zones Spéciales de Conservation » p. 6
- Infos pratiques p. 8

AGENDA

Chantier participatif bénévole – 24 octobre 2015. Rendez-vous en bottes avec des pelles au lieu-dit la douve à 14 h. Goûter offert aux participants. Inscriptions au 02 99 02 20 73.

> Regard d'un élu du territoire

Du fait de leur rôle d'alimentation en eau pour le canal d'Ille-et-Rance, les niveaux d'eau des étangs varient en fonction des saisons et ont permis l'établissement de milieux naturels d'une grande richesse biologique. Ceci a alors amené l'État à les proposer comme site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats Faune Flore ». D'abord perçu comme une « mise sous cloche » du territoire concerné, le lancement de la démarche Natura 2000, en concertation avec tous les acteurs locaux, a permis de lever ces craintes.

En 2011-2012, le document d'objectifs du site (plan d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces d'un territoire donné) a été rédigé de manière collective. Les élus locaux, représentants d'associations, représentant des fédérations de chasse et de pêche, d'exploitants agricoles... se sont réunis et ont fait émerger un projet de territoire autour d'une même préoccupation : la préservation de ce patrimoine si exceptionnel.

Aujourd'hui, la démarche Natura 2000 est entrée dans une phase opérationnelle.

En tant que gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles, propriétaire de parcelles en bordure de l'étang du Boulet, et déjà animateur Natura 2000 pour un autre site (Vallée du Canut), le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de reprendre en 2014 l'animation du site des étangs du canal d'Ille-et-Rance.

Particuliers, forestiers, agriculteurs, associations ou collectivités territoriales, tous peuvent dorénavant marquer leur engagement en faveur de la biodiversité et de la qualité du territoire à travers plusieurs leviers : la signature de la charte Natura 2000, la mise en place de travaux de restauration prévus dans le cadre de contrats Natura 2000, et la rémunération d'engagements agroenvironnementaux pour les agriculteurs.

Il nous appartient désormais d'assurer l'avenir de ce territoire tout en ayant l'ambition de prendre en compte dans son développement la richesse du monde vivant qui nous entoure.

Jean-Christophe BENIS
Maire de Hédé-Bazouges
Membre du comité de pilotage
Natura 2000



> Natura 2000, une démarche de développement durable

La protection stricte des espèces ne suffit pas à limiter la dégradation progressive de la biodiversité. De la même manière que les Hommes ont besoin d'un toit, les espèces animales et végétales ont besoin d'habitats naturels dont certains, comme ceux des étangs du canal, sont protégés par le réseau européen Natura 2000.

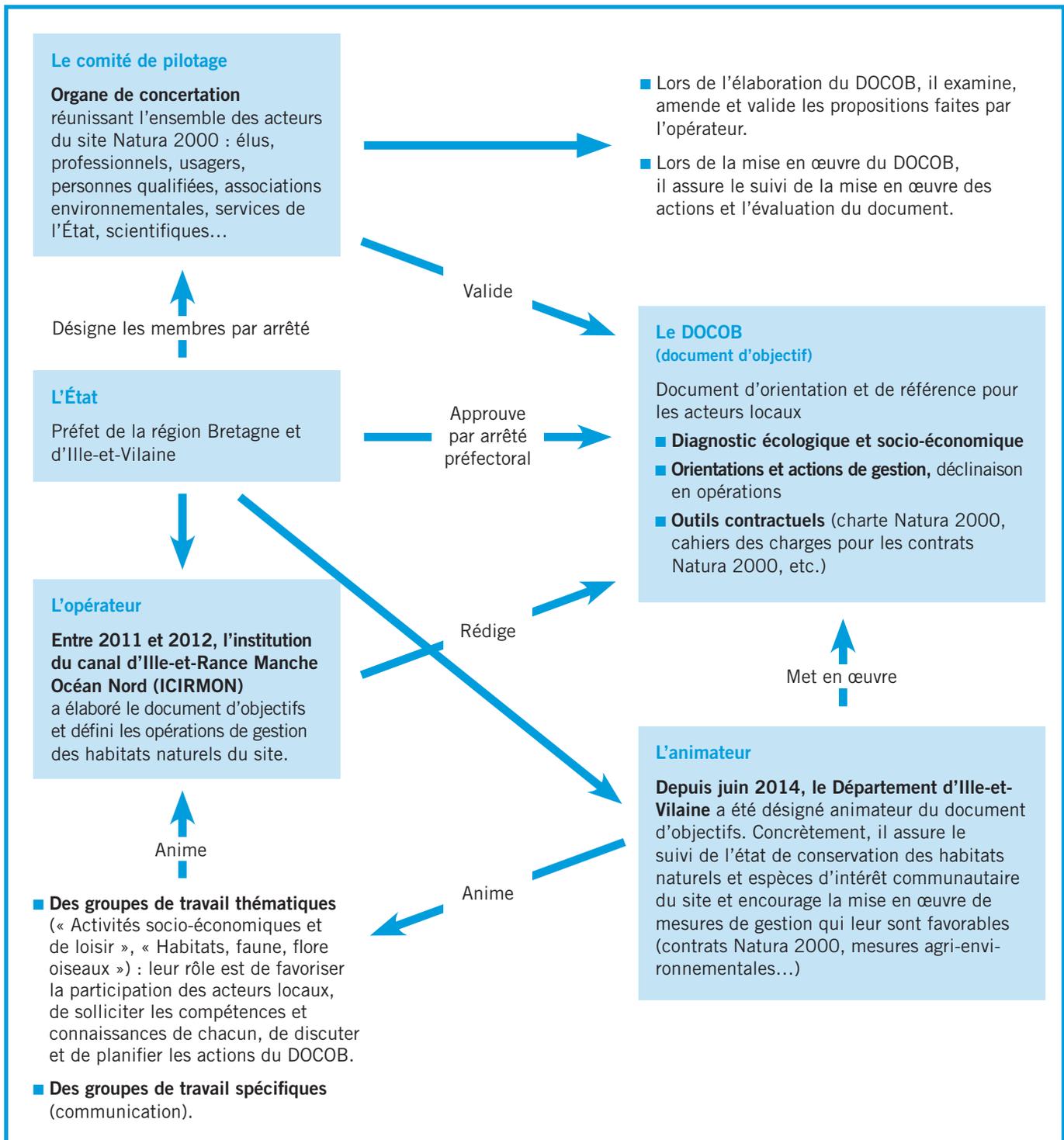
Ce constat a amené l'Union européenne à adopter deux directives pour donner aux États membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels :

- La directive « Oiseaux » datant de 1979 : elle prévoit la protection des habitats naturels nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites désignés sont les « Zones de Protection Spéciale » ou ZPS.
- La directive « Habitats » de 1992 : elle vise à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC.

Le réseau Natura 2000 est le réseau écologique européen formé par l'ensemble des ZPS et des ZSC. Il a pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité en intégrant les exigences socioculturelles et économiques du territoire, dans une démarche de développement durable.



> Avant tout, une démarche concertée



Un atout pour le territoire

Le réseau Natura 2000 cherche à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des sanctuaires où toute activité humaine serait proscrite. Au contraire, à travers la mise en place de contrats Natura 2000, mesures agri-environnementale, évaluation d'incidences... les activités socio-économiques respectueuses de l'environnement sont favorisées.

De plus, ces **habitats naturels*** remarquables ont été maintenus au fil des siècles grâce à des modes de cultures et d'élevages locaux. On qualifie ces habitats naturels d'habitats agropastoraux. Sans intervention humaine, ils disparaîtraient au profit d'espaces boisés. Ainsi, la moitié de notre faune et de notre flore sauvage est associée ou dépend entièrement de la présence de ces habitats semi-naturels.

> Pourquoi ce site ?

Les étangs au service du canal d'Ille-et-Rance

Le canal, créé au 19^e siècle, constitue une liaison entre la manche et l'océan en reliant la Rance à la Vilaine maritime. Les rivières Ille et Rance sont reliées par un canal artificiel alimenté par 5 étangs. Les étangs de Hédé, Bazouges, Bézardière et du Boulet constituent le site Natura 2000 dits des « étangs du canal d'Ille-et-Rance » tandis que l'étang d'Ouée est inclus dans le site Natura 2000 du « Complexe forestier de Rennes-Liffré, étang et lande d'Ouée ».

Le canal et ses étangs sont la propriété de la Région Bretagne qui gère les niveaux d'eau.



Pompe du Bois-Maigné sur l'étang de Bazouges permettant d'alimenter en eau le bief de partage.

Chacun des étangs du canal d'Ille-et-Rance alimente le **bief de partage*** à différents moments de la saison de navigation.

L'étang de Hédé se remplissant plus rapidement, il est utilisé au début de la saison (mars-avril). Ensuite l'étang du Boulet alimente le canal par l'intermédiaire d'un tuyau souterrain (ou conduite forcée) qui remplace la rigole du Boulet. La réserve de Bazouges ne sert en général qu'en fin de saison (août-septembre) et permet grâce à une pompe de maintenir le bief de partage à un niveau suffisant pour la navigation. L'étang de la Bézardière, quant-à-lui, est rarement utilisé de par sa faible capacité de retenue. Il est utile uniquement pour l'alimentation du versant Rance du canal.

Ainsi, cette variation interannuelle des niveaux d'eau a permis l'installation de gazons amphibies sur les berges des étangs et le développement de milieux humides associés aux plans d'eau (landes humides, tourbières...).

De nombreuses activités ont lieu sur le site et participent à la vie du territoire

Le tourisme et les activités de plein air

L'étang du Boulet est le plus grand plan d'eau navigable du département (150 ha). Sa base nautique et sa plage aménagée attirent chaque année de plus en plus de personnes. De même, la proximité du canal et du site des 11 écluses attire les promeneurs sur l'étang de Bazouges. Au fil des saisons, randonneurs, cavaliers, chasseurs, pêcheurs... se partagent l'espace au sein de magnifiques paysages variant au gré des saisons et des variations de niveau d'eau.

Attention, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du service des voies navigables de la Région Bretagne pour naviguer sur les étangs du canal, y compris sur l'étang du Boulet (en dehors des activités de la base nautique).



De nombreuses activités présentes sur le site.

L'activité forestière



- Les forêts publiques

Les peuplements forestiers situés sur le chemin de halage ont été plantés en même temps que la création du canal, c'est-à-dire il y a maintenant deux siècles. Les arbres, essentiellement des hêtres, sont vieux et présentent des cavités. Ceci constitue des abris pour les chauves-souris et de la nourriture pour un certain nombre d'insectes.

- Les forêts privées

Tanouarn au nord de l'étang de Bazouges et Bourgoüet au nord de l'étang du Boulet déterminent le paysage environnant.

Souche de hêtre colonisé par de nombreux insectes.

> Une diversité biologique forte : les habitats naturels et espèces du site

La richesse biologique des étangs, et notamment la spécificité des gazons amphibies des bordures d'étangs a été à l'origine de la désignation de ce site comme Zone Spéciale de Conservation. Une liste d'habitats naturels et d'espèces (faune et flore) d'**intérêt communautaire*** a alors été établie. Puis, de nouvelles études, réalisées par les structures en charge de la rédaction, puis de l'animation du Docob ou par les acteurs naturalistes (Bretagne Vivante, Groupe

Les milieux tourbeux

Les milieux tourbeux présents sur le site sont de deux types : des stades pionniers de tourbière et des tourbières dégradées qui nécessiteraient des travaux de restauration. De nombreuses espèces patrimoniales se développent dans ces milieux.



Les pelouses amphibies

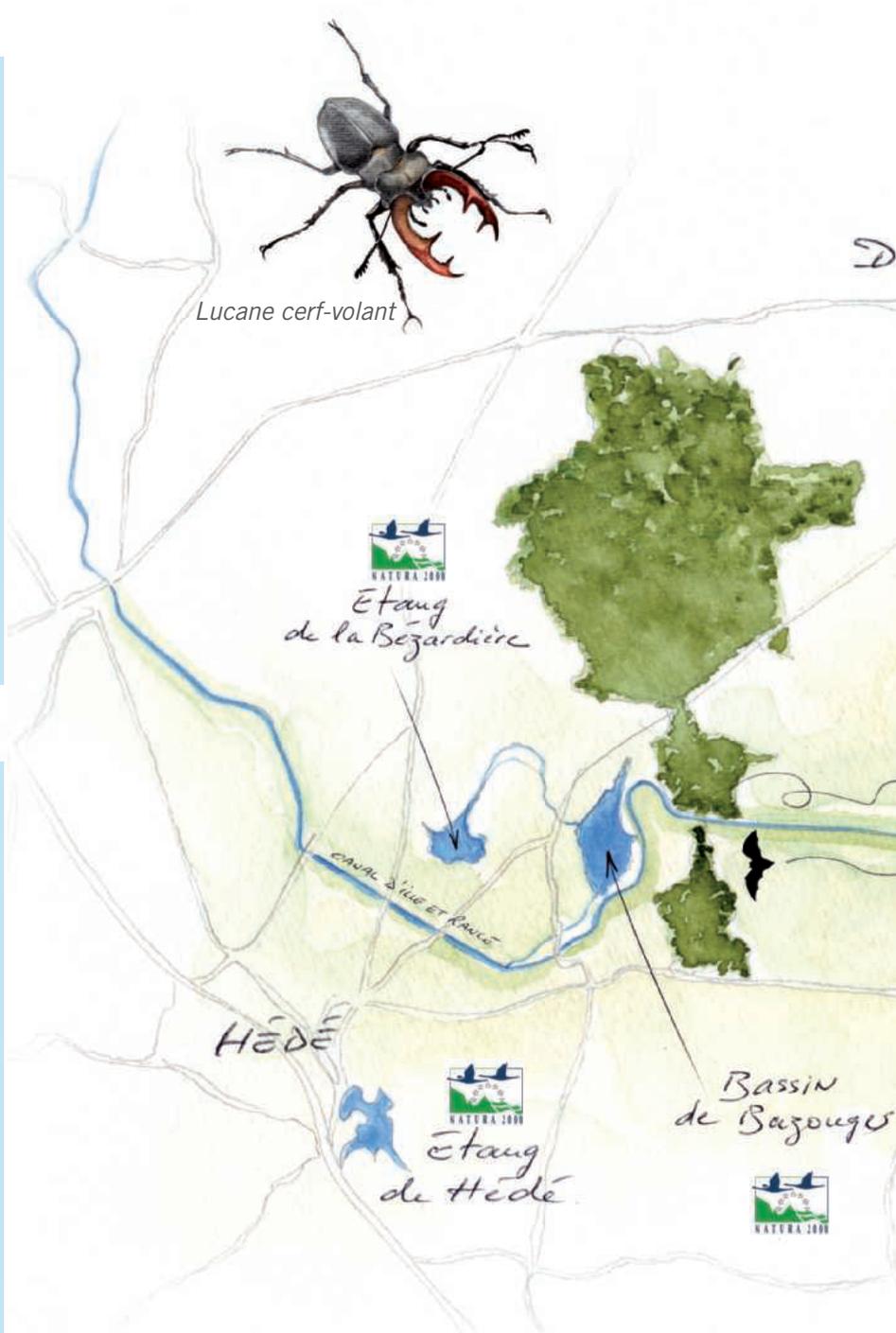
Ces habitats regroupent : végétation des fonds et des bords des étangs temporairement **exondés***. Le sol est en général un mélange vaseux et sableux.



Coléanthe délicat



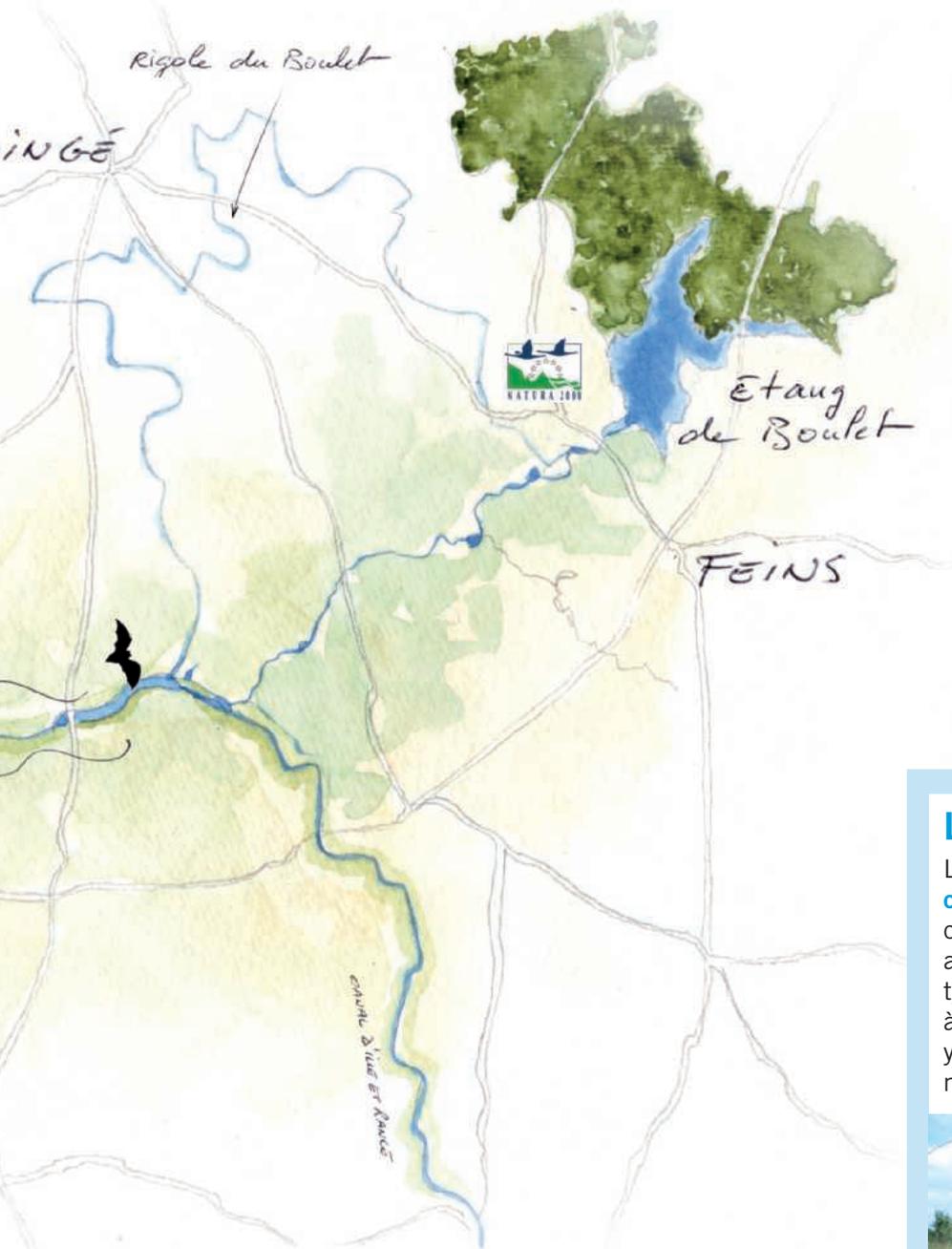
Lucane cerf-volant



Chiffres clés

- 4 étangs : Bazouges (42 ha), Hédé (23 ha), Bézardière (20 ha) et le Boulet (150 ha)
- 5 communes concernées
- 6 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires
- 8 espèces d'intérêt communautaire

Mammalogique Breton...) ont permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire : cinq espèces de chauves-souris, une libellule (l'agrion de mercure) et un coléoptère (le Lucane cerf-volant). La connaissance de ces habitats naturels et espèces permet ainsi d'ajuster les modes de gestion préconisés dans le document d'objectifs.



Les prairies à molinie

Les prairies à molinie sont des milieux à humidité variable et à sol pauvre en nutriments. Elles sont issues d'un régime de fauche ou de pâturage extensif. Il n'y a pas si longtemps, des vaches pâturaient sur la butte des épinettes de l'étang du Boulet.



Les landes humides

Les landes humides (**Habitat d'intérêt communautaire prioritaire***) sont caractérisées par la présence de callune, ajoncs et d'une espèce de bruyères typique des milieux humides : la bruyère à quatre angles. Le cortège d'espèces y est différent des landes sèches et mésophiles.



Chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur le site : Barbastelle (à g.) et Grand rhinolophe (à dr.)

> Zoom « zones spéciales de conservation » : les habitats

Bas-marais acidiphile

Code Natura 2000 : 6410-12

Végétation s'installant sur des sols tourbeux acides. Hauteur de végétation moyenne à élevée, souvent bien fermée, à aspect de prairie assez dense.

Parmi les espèces caractéristiques : la linaigrette à feuilles étroites qui à maturité forme une aigrette soyeuse rappelant le coton et le Comaret, une belle plante à fleurs rouges. La molinie bleue est une plante très sociale qui a tendance à « envahir » le milieu si on ne la contient pas.



■ **Enjeu** : la superficie est relativement restreinte sur le site (uniquement en queue d'étang de Bazouges). En l'absence de gestion, le milieu évolue par le boisement vers un fourré à saule et une aulnaie à sphaignes. Le niveau de l'étang doit être au plus haut en hiver afin de ne pas assécher la tourbe et perdre la diversité floristique si particulière.

Pelouse à littorelle

Code Natura 2000 : 3110-1

Cet habitat occupe des surfaces très variables (jusqu'à quelques dizaines de mètres carrés). Il se présente toujours comme un fin gazon d'herbes souvent très peu élevé. Les situations topographiques caractéristiques sont surtout les eaux plus ou moins profondes des lacs, étangs, petites mares sur des sols pauvres et souvent acides. Afin d'assurer le maintien de cet habitat naturel, le niveau d'eau doit obligatoirement varier. En effet, la floraison et la fructification de ces plantes sont tardives et beaucoup d'espèces, tout en se maintenant bien à l'état végétatif sous l'eau, ne forment

des fleurs et fruits qu'en période d'exondation (généralement en fin d'été et en début d'automne). Suivant la durée d'exondation et la variation du niveau d'eau, la surface et la localisation de cet habitat amphibie est variable.



■ **Enjeu** : la gestion des niveaux d'eau pour le besoin d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance assure la pérennité de cet habitat. Cependant, c'est un habitat sensible à l'envasement et à la surfréquentation du public. Attention donc de ne pas piétiner la Littorelle, cette espèce qui forme ces gazons si caractéristiques.

> Zoom « zones spéciales de conservation » : les espèces



Coléanthe délicat (coleanthus subtilis)

Cette petite plante mesurant en moyenne 2 à 8 cm de hauteur, est observable à l'automne sur les vases des étangs temporairement émergées. C'est une graminée dite à « éclipse » car son apparition est irrégulière et dépend très fortement des variations des niveaux d'eaux. Elle est le dernier témoin d'une famille très ancienne de graminée. Ses graines ont la remarquable capacité de conserver leur pouvoir germinatif plusieurs décennies dans le substrat sablo-vaseux des berges d'étangs jusqu'à l'arrivée de conditions favorables à leur germination.

■ **Enjeu** : de même que pour la conservation des pelouses à Littorelles, le maintien des variations interannuelles des niveaux d'eau est nécessaire au maintien des populations de Coléanthe délicat. Le désenvasement par extraction ou par épandage chimique (chaux) conduit à la destruction de la banque de graine présente dans le sol. L'espèce est également sensible au piétinement.

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Avis de Recherche

Si vous l'apercevez, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 au 02 99 02 20 73.

Amphibien de grande taille (environ 18 cm), cousin de la salamandre, corps gris-verdâtre, ventre rouge-orangé auréolé de taches noires. Habite dans de grandes mares ensoleillées et profondes avec beaucoup de végétation. Durant la parade nuptiale, pour plaire aux dames, le mâle revêt une belle crête dorsale dentelée se prolongeant jusqu'à la queue.



> ZOOM « évaluation des incidences au titre de Natura 2000 »

Afin de prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000, le dispositif de l'évaluation des incidences a été instauré en 2008.

Loin d'interdire toute activité socio-économique sur un site, il s'agit d'adapter des pratiques, dans une logique de développement durable, afin que celles-ci aient le moins d'impact possible sur les habitats ou les espèces.

Pour savoir quelles pratiques doivent faire l'objet d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, trois listes ont été établies :

- une liste nationale qui concerne les projets relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration (ex : études d'impacts, dossier loi sur l'eau...);
- une première liste régionale où sont inclus les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions;
- une deuxième liste régionale qui concerne des projets qui ne sont soumis à aucun régime d'encadrement administratif, mais qui devront faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

→ Vous avez un doute, vous ne savez pas si votre projet rentre dans l'un de ces cadres? Contacter le Service de Protection du Patrimoine Naturel de la DDTM 35 au 02 90 02 00 00.

Un dossier d'évaluation des incidences consiste en un document de quelques pages décrivant le projet et les impacts qu'il peut avoir sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire. Un formulaire simplifié est disponible sur demande à la DDTM 35.

> Le coin du dico

■ La notion d'habitat naturel

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (groupement d'espèces végétales caractéristiques). Un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son développement.

■ Bief de partage

Canal artificiel reliant les rivières Ille et Rance.

■ Habitat d'intérêt communautaire

Ce sont les habitats naturels ayant une aire de répartition réduite ou en voie de régression ou les habitats qui constituent un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une des régions biogéographiques européennes.

■ Espèce d'intérêt communautaire

Une espèce est dite d'intérêt communautaire si elle est en danger, vulnérable, rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité) à l'échelle européenne.

■ Habitat naturel ou espèce prioritaire

Ce sont les habitats naturels et espèces en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Des actions de restauration doivent être mises en place très rapidement.

■ Exondation

Période de basses eaux où la végétation se retrouve hors d'eau.



> Dans le prochain épisode...

Découvrez le mode de vie d'une fille de l'air, d'une belle demoiselle : l'agrion de Mercure.

> Rubrique « Lire »

Sites officiels

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
- <http://natura2000.eea.europa.eu/#>
- <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

Documentation disponible

Cahiers d'habitats Natura 2000 :

- <http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats>

Contacts partenaires

- DREAL : 10 rue Maurice Fabre CS 96515 – 35065 Rennes
- DDTM : 12 rue Maurice Fabre CS 23167 – 35031 Rennes
- Région Bretagne – service des voies navigables : Quai Saint-Martin 33, rue Armand Rébillon 35000 Rennes cedex



Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.



Papier issu d'une gestion durable des forêts.

→ Restez informés !

Cette lettre d'information, destinée à toutes les personnes et structures concernées par le site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance, a pour but de créer un lien entre les acteurs.

Ainsi, vous serez régulièrement tenu informé de l'avancement de la démarche Natura 2000 sur le site. Par l'intermédiaire d'autres lettres d'information Natura 2000, encart dans votre bulletin d'information communal...

Par ailleurs, le document d'objectifs du site est disponible dans toutes les mairies concernées et peut être consulté par tout un chacun.

Des réunions d'information pourront également être tenues dans les communes, pour vous informer sur le sujet et vous rencontrer. Mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la personne en charge du dossier ou votre mairie !

Département d'Ille-et-Vilaine

Service espaces naturels

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX
Tél. : 02 99 02 36 82

www.ille-et-vilaine.fr/environnement/

Rédaction :
Département d'Ille-et-Vilaine
Service Espaces Naturels
Crédits photos :
Département d'Ille-et-Vilaine
Illustrations : Pierrick Legobien

Août 2015 - Q-PDEV-0715-001
Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine

www.ille-et-vilaine.fr